

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ÉCULLY

N°2024-03-T1

SÉANCE DU 25 JANVIER 2024

Date de convocation du conseil d'administration : 19 janvier 2024

Nombre d'administrateurs en exercice au jour de la séance : 17

Présidente de séance : Madame Laure DESCHAMPS

Membres présents : Mme Laure DESCHAMPS ; M. Christian GORISSE ; Mme Patricia GARCIA ; Mme Evelyne LARASSE ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Jean Philippe CORDIN ; M. Benoit SECHET ; Mme Myriam RAFFARA ; Mme Hélène DROMARD ; M. Jean-Claude GAUD ; M. Christophe PERRIN ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; Mme Patricia GARCIA

Membre absent ayant donné pouvoir : M. Sébastien MICHEL donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS.

Membres absents : Mme Marie Pierre BERAUD SUDREAU ; Mme Florence ASTI LAPPERRIERE ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Géraldine BALLIGAND

OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU BUDGET PRINCIPAL CCAS
POUR L'ANNEE 2024

Ce rapport budgétaire se décompose en deux parties :

- 1) une première partie relative au contexte économique, financier et social pour 2024 ;
- 2) une deuxième partie relative au budget du CCAS, avec un focus consacré au service social et un rappel des grandes lignes relatives aux budgets annexes du CCAS ;

1- Contexte économique financier et social 2024

1-1) Un environnement économique complexe et incertain

L'environnement économique demeure toujours complexe et incertain. Il est marqué par la hausse des taux d'intérêts et par des incertitudes politiques majeures. Du fait de sa proximité géographique avec l'Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe est la région la plus impactée par le conflit en Ukraine.

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20240205-2024-03-T1-DE
Date de réception préfecture : 05/02/2024

Après avoir atteint son pic au 1er trimestre 2023, l'inflation reflue progressivement pour atteindre 5.4% sur l'année. En l'absence de nouveaux chocs, elle devrait se situer autour de 2.4% en 2024 et de 2% en 2025.

Jugeant durable la hausse de l'inflation, la BCE a débuté la remontée de ces taux depuis fin 2022 et a, pour la 10ème fois, augmenté son taux de 0.25 point en septembre 2023 pour le porter à 4%, le plus haut niveau atteint depuis 10 ans. La BCE considère que « ses taux d'intérêt ont atteint des niveaux qui, s'ils sont maintenus suffisamment longtemps, vont apporter une contribution substantielle à ramener l'inflation rapidement à l'objectif ».

On peut donc penser que la BCE entre dans une nouvelle phase de stabilisation des taux d'intérêts, mais à un niveau relativement élevé, puisque le taux de 4%, taux de dépôt qui fait référence, devrait être maintenu à minima jusqu'au deuxième semestre 2024.

4

L'INSEE précise, dans son point de conjoncture, que le rythme de croissance serait de l'ordre de +0.1% à +0.2% par trimestre portant la croissance annuelle à +0.9% pour 2023.

La banque de France reste plus mesurée et indique que la croissance économique s'établirait à +0.7% en 2023, bien que les difficultés liées à l'approvisionnement en énergie semblent être écartées.

Si le gouvernement table dans le projet de loi de finances pour 2024 sur une croissance de +1.4%, la banque de France s'attend à un scénario plus pessimiste. Selon elle, une phase de reprise s'amorcerait en 2024 et s'accentuerait en 2025, avec des rythmes de croissance moyenne annuelle de +1% en 2024 et de +1.5% en 2025. La consommation des ménages gagnerait en dynamisme sous l'effet du repli de l'inflation.

La maîtrise de la dépense publique reste prioritaire selon le gouvernement ; le gouvernement doit ainsi répondre à un triple défi : la crise inflationniste la plus grave depuis les années 1970, l'impératif catégorique de désendetter le pays, et la nécessité d'investir dans les missions régaliennes, l'écologie et l'éducation.

L'année 2024 devra être celle de la baisse du déficit public pour s'inscrire dans la trajectoire de retour sous les 3% en 2027.

Pour atteindre l'objectif, l'Etat engagera des économies à hauteur de 16 Md€, notamment grâce à la fin des dispositifs exceptionnels mis en place durant la crise énergétique. Le gouvernement mise également sur la réduction des aides aux entreprises ainsi que sur sa politique de l'emploi à travers la réduction du nombre de contrats aidés et la réforme de l'assurance chômage.

Le taux de chômage, historiquement bas, remonterait un peu en 2024 et 2025, sous l'effet du ralentissement de l'activité économique. Le taux de chômage se stabiliserait en 2023 autour de 7.1% avant de progresser modérément en 2024 à 7.4%, un niveau qui demeure nettement inférieur à son niveau pré-covid.

L'économie française devrait pouvoir sortir progressivement de l'inflation sans récession, même si le ralentissement économique reste marqué.

1-2) Le projet de loi de Finances 2024 (PLF 2024)

Présenté en Conseil des ministres le 27 septembre 2023, le PLF 2024 traduit les orientations budgétaires et fiscales du gouvernement pour l'année 2024. Il est marqué par la lutte contre l'inflation et la protection du pouvoir d'achat des Français, la baisse du déficit public et des investissements « pour l'avenir ».

Trois chantiers sont prioritaires :

- Le régalien : armée, sécurité, justice.
- La transition écologique.
- L'éducation et la formation.

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture 069-216900811-20240205-2024-03-T1-DE Date de réception préfecture : 05/02/2024 |
|--|

En parallèle, l'indexation du barème de l'impôt sur le revenu sur l'inflation devra permettre de préserver le pouvoir d'achat des Français, pour un coût estimé à 6.1 milliards d'euros.

Afin de soutenir les ménages les plus modestes, différentes aides de solidarité seront indexées sur l'inflation pour un coût de 18 milliards d'euros (allocation aux adultes handicapés, aides aux logements, aide au retour à l'emploi, allocation de solidarité aux personnes âgées ou revenu de solidarité active)

Le gouvernement va poursuivre et accentuer sa mobilisation en faveur des étudiants les plus précaires avec la mise en place de diverses mesures telles que la revalorisation du montant des bourses sur critères sociaux, la revalorisation des barèmes des bourses, la pérennisation de la tarification à 1€ dans les restaurants universitaires, la prolongation du gel des loyers dans les résidences universitaires, la mise en place progressive d'une aide financière pour les étudiants ne disposant pas d'une offre de restauration de proximité.

En parallèle, le gouvernement identifie le désendettement comme le principal défi de 2024. Le projet de loi de finances 2024 se veut donc plus sobre que celui de 2023 avec des économies estimées à 16 milliards d'euros malgré un contexte toujours inflationniste.

La maîtrise de la dépense publique sera partagée par l'ensemble des administrations publiques. Les collectivités locales et leurs établissements seront associés à cette maîtrise avec un objectif de progression de leurs dépenses de fonctionnement chaque année inférieure de 0.5% à l'inflation. Cette mesure se fera sans contrat ni sanctions.

Concernant les collectivités territoriales et leurs établissements, un certain nombre de mesures seront prises pour les soutenir (stabilisation voir augmentation de la DGF, compensation intégrale de la suppression de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants, Plan national de prévention et de lutte contre les violences faites aux élus, dotations des dispositifs DETR, DSIL, FNADT, prorogation du dispositif « fonds vert », réintégration des dépenses d'aménagement dans l'assiette du Fonds de compensation de la TVA)

1-3) Les enjeux locaux et le contexte social

Confrontée à ce contexte incertain et complexe, la municipalité d'Ecully illustre son souhait de poursuivre sa gestion raisonnée et son programme d'investissement sans impacter le taux de fiscalité ou recourir à l'emprunt.

Veillant au maintien de la qualité des services à la population dans un contexte inflationniste fort, la municipalité prévoit, dans son rapport d'orientation budgétaire 2024, de réduire la subvention d'équilibre au budget du CCAS à hauteur de 440 000 €.

Cette diminution s'explique par un projet d'envergure pour lequel la commune a engagé un travail conséquent depuis deux ans à savoir le rachat de la résidence autonomie Louise Coucheroux au groupe AXENTIA.

Cette opération devrait permettre de réduire les subventions aux budgets annexes et illustre dès lors le maintien du soutien de la collectivité en direction de sa politique sociale.

L'objectif général du CCAS demeure ainsi la mise en œuvre de la feuille de route communale conformément aux besoins identifiés dans l'ABS et l'intervention en proximité auprès des populations eculloises les plus fragilisées.

Parallèlement, il convient de noter que le quartier Sources Pérollier a intégré à compter du 1^{er} janvier 2024 la géographie prioritaire nationale, devenant Quartier Prioritaire en politique de la Ville (QPV) pour la période 2024-2030 : une attention forte sera portée sur cette évolution et se traduira par la participation pleine et active du CCAS dans la mise en œuvre de la Convention Locale d'Application du Contrat de Ville avec pour objectif l'amélioration globale du quartier et des conditions de vie de ses habitants.

Accusé de réception en préfecture
05/02/2024
Date de réception préfecture : 05/02/2024

2) Le budget principal du CCAS :

Comme les années précédentes, le budget 2024 permettra de financer les frais relatifs au fonctionnement du service social et à l'entretien courant des locaux (dépenses de personnel et charges à caractère général).

Une enveloppe est aussi prévue afin de financer les transferts financiers entre la ville et le CCAS, comme le prévoit la convention de mutualisation réactualisée. Cette convention fixe les dispositions générales régissant les modalités des prestations et concours apportés par la ville d'Écully au fonctionnement du CCAS.

2-1) La situation propre au CCAS service social:

Le service social du CCAS d'Écully procède :

- à l'accueil, l'orientation et l'information du public ;
- à l'accompagnement polyvalent des personnes isolées et des ménages avec des enfants majeurs ;
- à l'accompagnement social des bénéficiaires du R.S.A dans le cadre d'une convention avec la Métropole de Lyon ;
- à l'enregistrement des demandes locatives sociales, au recensement des situations des demandeurs de logement écullois et à la collaboration de proximité avec les bailleurs sociaux présents sur le territoire
- à la participation aux projets municipaux ou aux projets de territoire (passage du quartier Sources Pérollier en QPV, café des aidants, épicerie sociale, ...)
- à la construction, la mise en œuvre et l'animation d'un programme de prévention dédié aux seniors écullois (ateliers mémoire, gymnastique adaptée, conférence, ciné-thé, etc...)

2-1-1) Information sur la section de fonctionnement du budget 2024 – Ressources humaines (LOI NOTRE) du budget Social (Hors EHPAD et Résidence Autonomie) :

- Structure des effectifs : 4 postes au tableau des effectifs (dont 1 titulaire et 4 non titulaires).
- Éléments sur la rémunération :

Traitements indiciaires : **97 615.04 €**

Régimes indemnitaires : **20 606.81 €**

Nouvelles bonifications indiciaires **0 €**

Heures supplémentaires rémunérées **0 €**

Avantages en nature : /

A ces éléments s'ajoute le poste et le salaire du Directeur du CCAS dont 9 793€ de participation de la Métropole au titre de la politique de la ville. Ce salaire est payé sur le budget de la Ville et remboursé par le CCAS à la ville en charge nette (hors subvention Métropole)

A noter : le passage en QPV du quartier Sources Pérollier pourrait avoir un impact sur la participation métropolitaine au regard des besoins du quartier mais n'est pas défini à ce jour.

- Durée effective du travail : 1 607 heures
- Évolution prévisionnelle des effectifs pour 2024 :

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20240205-2024-03-T1-DE
Date de réception préfecture : 05/02/2024

L'année 2023 a permis d'éprouver la structuration du service mise en œuvre en fin 2021 sur une année complète et sans mouvements de personnel : cette organisation a ainsi pleinement fait ses preuves dans l'ensemble des missions dévolues au service. Qu'il s'agisse de l'accueil du public – qui n'a pas eu à pâtir de carence de personnel - , de l'accompagnement social des administrés – pour lesquels les durées d'attente de rendez-vous n'ont jamais été supérieures à trois semaines - , de l'implication du service dans les thématiques sociales -insertion, logement, domiciliation,... - permettant de demeurer au fait des évolutions réglementaires et de proposer en permanence de nouvelles modalités d'intervention auprès du public, le service social répond à ses engagements et s'illustre par son dynamisme.

Les conventions sont suivies et correctement investies, qu'il s'agisse de la convention relative au RSA passée avec la Métropole de Lyon ou de la convention relative à EPICOEUR passée avec le Centre social et la programmation senior a atteint l'envergure souhaitée tant en nombre d'activités proposées qu'en qualité des interventions.

L'année 2024 vise à maintenir l'organisation en place, avec une volonté le poursuivre le travail d'ouverture du service dans les partenariats et la transversalité inter-service, la mise en œuvre d'actions collectives et le maintien de la réponse aux difficultés que rencontreront les habitants dans un contexte d'inflation toujours aussi prégnant

2-2) Budget du CCAS – évolution des dépenses réelles de fonctionnement (en k€)

Le budget est réparti de la sorte :

| Chapitre en K€ | BP 2022 | Évolution BP 2022/ BP 2021 | BP 2023 | Evolution BP 2023/ BP2022 | BP 2024 | Evolution BP 2024/ BP2023 |
|----------------|------------|----------------------------|------------|---------------------------|------------|---------------------------|
| 011 | 97 | +11 | 107 | +10 | 123 | +16 |
| 012 | 224 | +42 | 216 | -8 | 262 | +46 |
| 65 | 238 | +13 | 215 | -23 | 105 | -110 |
| Total | 559 | +66 | 538 | +2 | 490 | -48 |

Afin de financer ces dépenses, la subvention que versera la Ville au CCAS sera ramenée à 440 k€ soit une diminution de BP à BP de 48k€.

En 2024, le budget du CCAS se propose de consolider maintenir les financements dédiés à l'organisation du service en termes de ressources humaines, aux aides facultatives et au financement de la programmation prévention senior, en revanche il ne devrait pas avoir besoin de soutenir les budgets annexes.

Nous pouvons noter l'augmentation des chapitres 011 et 012 :

- Concernant le chapitre 011, la hausse s'explique par l'anticipation de l'impact de l'inflation sur les fluides et autres matières premières et également la pérennisation de nouvelles actions de prévention seniors qui ont fait l'objet d'une participation de la conférence des financeurs en 2023. La contribution du CCAS à la commune en retour de la mobilisation des services supports est également revue à la hausse.
- Concernant le chapitre 012, la hausse s'explique par l'impact des mesures réglementaires mises en œuvre en 2023 (CTI, pouvoir d'achat) qui avaient notamment engendré le vote d'une délibération modificative en fin d'année 2023.

En parallèle, le chapitre 65 fait l'objet d'une forte diminution :

- Conscient du poids progressivement insupportable de la redevance due au propriétaire AXENTIA concernant la résidence autonomie Louise Coucheroux, la commune devrait acter lors du premier semestre 2024 l'achat du site sur fond propre, permettant de projeter l'arrêt de versement d'une subvention d'équilibre pour l'ensemble des trois services

Alcubios - République Française
069-216900811-20240205-2024-03-T1-DE
Date de réception préfecture : 05/02/2024

- Le budget des aides facultatives est légèrement augmenté et anticipe l'évolution du règlement des aides facultatives : en effet, l'automatisme de l'aide aux loisirs est arrêté mais est provisionné un montant équivalent pour les demandes individuelles. Les budgets relatifs aux aides sur factures, à la cantine ou à l'aide alimentaire demeurent préservés.

En conclusion, le budget prévisionnel du CCAS pour l'année 2024 montre une diminution notable qui est en écho avec l'orientation gestionnaire de la commune, la priorité demeurant le soutien aux politiques sociales engagées par l'établissement en faveur des publics en précarité.

3) Les budgets annexes du CCAS :

Les budgets de la résidence autonomie et de l'EHPAD fusionnent au 1^{er} janvier 2024, afin d'être en cohérence avec le CPOM signé fin 2021. Ainsi, le budget regroupant les trois services sera désormais nommé Centre Louise Coucheroux et sera divisé en trois services :

- EHPAD,
- Résidence Autonomie
- Accueil de jour.

Ce nouveau budget sera présenté sous la forme d'un seul document, l'EPRD 2024.

Les décrets n°2023-1369 et 1370 du 29 décembre 2023, concernant réciproquement les dépenses d'électricité et de gaz, maintient le bouclier tarifaire énergétique pour l'année 2024, bouclier mis en place pour aider les établissements hébergeant des personnes âgées ou handicapées à faire face à l'augmentation des dépenses d'énergie.

3.1. Les dépenses

3.1.1. Les dépenses de fonctionnement

L'augmentation des prestations de blanchisserie prévue en 2023 est maintenue pour 2024.

Les tarifs des repas servis aux résidents des structures sont en augmentation, dû à l'inflation des matières premières.

Le groupe 1 est donc impacté essentiellement par l'augmentation des denrées alimentaires. Cette dépense est estimée à 372 200 € pour l'année sur les 3 services, contre 334 330 € en 2023, soit une augmentation de 37 870 € (11,32% d'augmentation).

Concernant les charges de personnel, avec l'augmentation du point d'indice sur une année complète et la revalorisation des échelles de 5 points au 1^{er} janvier 2024, le budget prévisionnel s'établit aux alentours de 1 300 K€ pour les 3 services en 2024, contre 1 215 K€ en 2023.

Ainsi, le groupe 2 est également en augmentation.

Avec l'achat du bâtiment de la résidence autonomie par la Ville, le budget du Centre Coucheroux est en forte baisse sur le groupe 3 sur le service RA. Cet achat devrait avoir lieu courant du premier trimestre de l'année 2024 et ainsi venir baisser le montant des charges locatives et de copropriété de manière assez substantielle. Ainsi, il n'est budgétisé que 4 mois de loyers à reverser à Axentia.

Cependant, la Résidence autonomie versera toujours un loyer à la Ville, propriétaire du bâtiment, mais dans une moindre mesure : 150 000 € en 2024 pour 8 mois, soit un loyer de 225 000 € annuel. L'ensemble de ces points financiers sera acté par une convention entre la Ville et le CCAS après l'achat de la Résidence.

3.2.2. Les dépenses d'investissement

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20240205-2024-03-T1-DE
Date de réception préfecture : 05/02/2024

Au niveau de l'investissement, les travaux suivants sont prévus sur 2024 :

- La Tovertafel pour l'accueil de jour est une table interactive pour les personnes souffrant de troubles cognitifs (14,5K€)
- Un lave vaisselle pour la Résidence Autonomie (9K€)
- Agrès de sport dans le parc : barres de marches, escaliers, médaillers et pédaliers (21,6K€)
- Remboursement de l'installation de la climatisation et de l'installation des bancs dans le parc à la Ville (28 015,91 k€)
- Achat de parcours de marche pour l'intérieur de l'EHPAD (2,6K€)
- Bip pour l'EHPAD (590€)
- Autres (8K€).

Soit un total en section d'investissement de 84 305,91 €.

Ces investissements ont fait l'objet de demande de subventions. Certaines ont déjà été attribuée, d'autres sont encore en cours d'instruction.

3.2. Les recettes

3.2.1. Les recettes de fonctionnement

Pour les recettes de fonctionnement, sont prévus en 2024 les montants suivants :

- 760 274 € de loyers à la Résidence Autonomie (aide sociale comprise)
- 88 400 € de loyers pour l'accueil de jour
- 499 023 € pour l'EHPAD (aides sociales dépendance et hébergement comprises).

Concernant les recettes des financeurs :

- Le forfait soins est estimé à 139 869 € pour la Résidence autonomie, 131 789 € pour l'accueil de jour et 391 450 € pour l'EHPAD.
- Le forfait autonomie s'élèverait à 22 789 € à la Résidence autonomie
- Le forfait dépendance à 93 250 € pour l'EHPAD.

Pour la Résidence autonomie, les repas des résidents sont estimés à 168 327 €, les recettes liées au linge des résidents, à hauteur de 7 526 €.

Concernant l'accueil de jour et l'EHPAD, la refacturation des prestations de blanchisserie et de transport est estimée à 16 929 €.

Soit un total de :

- 1 098 785 € pour la Résidence Autonomie,
- 237 118 € pour l'Accueil de jour
- 983 816 € pour l'EHPAD.

3.2.1. Les recettes d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, 22 229 € de subventions ont été notifiées en 2023 et non perçues :

- 5 000 € de la fondation Babouin
- 3 000 € de la fondation Bruneau. :
- 14 229 € de la CARSAT pour la construction des bancs.

Une subvention encaissée en 2023 de 26 004 € a été perçue de l'ARS pour l'achat de la Tovertafel. Elle est constatée dans les comptes de 2023 et donc ressortira dans le résultat.

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20240205-2024-03-T1-DE
Date de réception préfecture : 05/02/2024

Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « Notre », complétant les règles relatives au débat d'orientation budgétaire (DOB),
Le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget,
Vu le rapport d'orientations budgétaires (ROB), présenté ci-dessus,
Considérant que le Débat d'Orientation Budgétaire n'étant qu'une étape dans la procédure budgétaire, il n'a pas de caractère décisionnel.
Considérant qu'il s'agit toutefois d'une formalité substantielle dans la procédure budgétaire.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 14 voix pour

- **Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2024, présenté ce jour, de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le débat.**
- **Adopte les orientations budgétaires telles que présentées dans le rapport d'orientations budgétaires présenté en séance.**

déposé le 05 FEV. 2024
 transmis le 05 FEV. 2024
Affiché, le 05 FEV. 2024

Ainsi délibéré,
A Écully, le 05 FEV. 2024

Le président
Pour le président,
La vice-présidente du C.C.A.S



Laure DESCHAMPS

Certifié exécutoire le 05 FEV. 2024

Le président
Pour le président,
La vice-présidente du C.C.A.S



Laure DESCHAMPS

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20240205-2024-03-T1-DE
Date de réception préfecture : 05/02/2024